

MAIRIE
DE
SAINT JEAN BREVELAY



Compte-rendu du Conseil municipal
du 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Présents : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Eric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD.

Absents : M. Jean LE BRAS, Mme Caroline BESSEAU

Pouvoirs : Me Caroline BESSEAU à M. Guénaël ROBIN, M. Jean LE BRAS à M. Eric NOUAILLE

Date de convocation : 9 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Secrétaire de séance : Mme Viviane OLIVEUX

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégations de pouvoirs – décisions prises
2. Rapport de CMC
3. Désignation des membres de la CCID et de la commission de contrôle
4. Désignation du délégué élu auprès du CNAS
5. Désignation du représentant à la CLECT et à la CIID
6. Conventions avec Centre Morbihan Communauté
7. Mise en place d'une boîte à livres
8. Décisions modificatives
9. Attribution des lots 10 & 12 du marché de rénovation de la cuisine scolaire
10. Subvention Ecole Notre Dame du Plasker
11. Subvention exceptionnelle à l'UCAB
12. Aide aux loyers commerciaux
13. Recrutement emplois non permanents
14. Informations diverses

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour, la demande de subvention des sociétés de chasse pour le piégeage des ragondins.

1. Délégations de pouvoir – décisions prises

Alinéa 2 - Fixation des prix :

- Arrêté A-2020-163 du 16/07/2020 : Fixation du loyer du logement T3 du 11 rue Saint Armel à 590 € mensuel et 10 € de charges.
- Arrêté A-2020-166 du 21/07/2020 : Fixation du loyer du local commercial du 11 rue Saint Armel au profit de l'établissement les Baies Rouges : gratuité le 1^{er} mois, 225 € les 3 mois suivants, 450 € les 3 mois suivants, 675 € les 6 mois suivants, 900 € (tarif plein) ensuite.

Alinéa 4 - Délégation marchés publics :

- Opération 058 – matériel mairie :
 - Entreprise Delta Informatique, acquisition de 2 packs Office pour la médiathèque, 622,05 € HT
- Opération 092 – matériel scolaire :
 - Manutan Collectivités, 2 bureaux de maitres, 593,10 € HT
- Opération 166 – bâtiments communaux - travaux :
 - Atelier Etincelles, réparation d'un garde-corps au Moulin d'Hilary, 1 785 € HT
- Opération 172 – matériel sportif :
 - Casal Sport, changement d'un but de football au terrain du Borhig, 3 289,98 € HT
- Opération 222 – transformation de la médiathèque en commerce/logements :
 - Entreprise Gouedard menuiseries, couvertines sur terrasse R+2 et cellier, 612,56 € HT
- Opération 227 – révision du PLU :
 - Entreprise La Limitrophe, impression des affiches et plans pour l'enquête publique, 410,00 € HT
- Opération 237 – Aménagement secteur Mainguy :
 - Entreprise SBCEA, réparation d'une canalisation Eaux Pluviales, 790 € HT

2. Rapport d'activités de Centre Morbihan Communauté

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, le Président de la communauté de communes doit adresser avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités 2019 de Centre Morbihan Communauté.

3. Désignation des membres de la CCID et de la commission de contrôle

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal que 2 commissions doivent être instaurées pour la durée du mandat :

- La Commission Communale des Impôts Directs. Elle se réunit une fois par an, et est chargée de porter un avis sur les propositions de l'administration fiscale pour l'évaluation des bases de l'imposition locale.
Elle est constituée du Maire qui la préside, d'un représentant de l'administration, et de 8 commissaires titulaires et 8 suppléants. Ils doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Ces commissaires sont choisis par le directeur départemental des finances publiques parmi une liste de 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants) proposés par le conseil municipal.

- La Commission de Contrôle des Listes Electorales. Elle se réunit au moins une fois par an, et avant chaque élection. Elle est chargée de contrôler les décisions du Maire (lui-même chargé des inscriptions et radiations des électeurs de la commune) et de vérifier la conformité de la liste électorale.
Elle est composée de 5 membres, qui ne peuvent pas être le Maire ou les Adjoints, dont 3 sont issus de la majorité municipale et 2 de la minorité. Il est également possible de désigner des suppléants.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, désigne, à l'unanimité,

- les membres de la Commission Communale des Impôts Directs, ci-dessous,

Membres titulaires	Membres suppléants
1 – M. Eugène BULEON St Thuriau	1-René BRIEND Métairie Neuve 56390 COLPO
2 - -Armel DUCLOS Ker An Drono	2-Claude LORIC Le Resto
3-Francis MOUNIER Labatte	3-Didier MIENNEE Ker Rouz
4 -Christophe DANO Kergal	4-Eric NOUAILLE Carado
5 -Jean Pierre LE LANNIC 56 rue Joseph Le Bayon	5-Gisèle HAYS 57 du du Clos St Jean-
6 -Jean-Jacques BOTHEREL Ty Tossen	6-Joseph DREANO Le Mangouero
7 -Joseph CARO Kercado	7-Jocelyne PELTIER 13 rue du Parc
8 -Gilbert GOULARD Trevras 56420 BILLIO	8-Mireille GUYOT Kerdaniel
9 - Henri-Claude BELZIC 10 rue de Rennes	9-Christiane DUCLOS Ker An Drono
10- Didier LE CAM Le Grand Brenolo	10-Florence LE CORFF-BROWN 1 Kercadoret
11-Thierry JOUNOT Kermaquer	11-Michel GUILLO 1 rue des Mouettes
12-Olivier PASCO Le Foes	12-Michel LE BRETON Kerguillerme
13-Alain HIVERT 9 bis rue du Stade	13- Pierre CARO 6 Allée des Ajoncs
14-Viviane OLIVEUX 11 rue des Garennes	14-Pierre MERLET Kerscot
15-Bruno GILLET 8 rue de Bellevue	15-Michel CARO rue de Kerivo
16-Jean-Francis LE BRAZIDEC Route de Vannes	16-Béatrice LEBLANC St Nicolas

- les membres de la Commission de contrôle ci-dessous,

Membres titulaires	Membres suppléants
1 – M. Alain HIVERT	1 – Mme Marina ROHEL
2 – Mme Jocelyne PELTIER	2 – M. Jean-Pierre LE POUEZARD
3 – Mme Delphine GUILLO	3 – Mme Marie-Annick THEBAUD
4 – Mme Marie-Hélène MOISAN	
5 – M. Bruno GILLET	

4. Désignation d'un délégué local auprès du CNAS

Monsieur fait part aux membres du Conseil municipal que Le CNAS (Comité National Action Sociale) est le « Comité d'Entreprise » du secteur public territorial, la commune y est adhérente. Il propose des services

permettant d'améliorer les conditions matérielles de vie des personnels territoriaux dont l'employeur est adhérent (chèques vacances, prêts aidés, allocations de rentrée, tarifs préférentiels...).

La structure demande à ce que soit désigné un membre du Conseil municipal qui sera « délégué élu » pour la durée du mandat.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, désigne, à l'unanimité,

- **Monsieur Alain HIVERT, candidat, pour être le délégué élu de la commune auprès du CNAS.**

5. Désignation du représentant auprès de la CLECT et de la CIID

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la CLECT (Commission Locale d'Echanges des Charges Transférées) est la commission communautaire chargée d'évaluer les coûts des transferts de compétences entre la communauté de communes et ses communes membres.

La CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) est la commission communautaire chargée de porter un avis sur les décisions de l'administration fiscale concernant les impôts relevant de la communauté de communes.

Elles sont constituées d'un représentant par commune qui est désigné par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- **De désigner M. Guénaël ROBIN, délégué de la commune pour la CLECT.**
- **De désigner M. Henri-Claude BELZIC, délégué de la commune pour la CIID.**

6. Conventions avec Centre Morbihan Communauté

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les conventions proposées par Centre Morbihan Communauté pour la mise à disposition :

- **Des Services techniques de Centre Morbihan Communauté, pour des interventions sur le patrimoine communal,**
- **Du service Autorisations d'urbanisme et instruction du Droit des Sols, définissant les conditions de la prestation,**
- **Du Service Chantier, Nature et Patrimoine, pour des interventions sur le territoire communal.**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des conventions, à l'unanimité, décide,

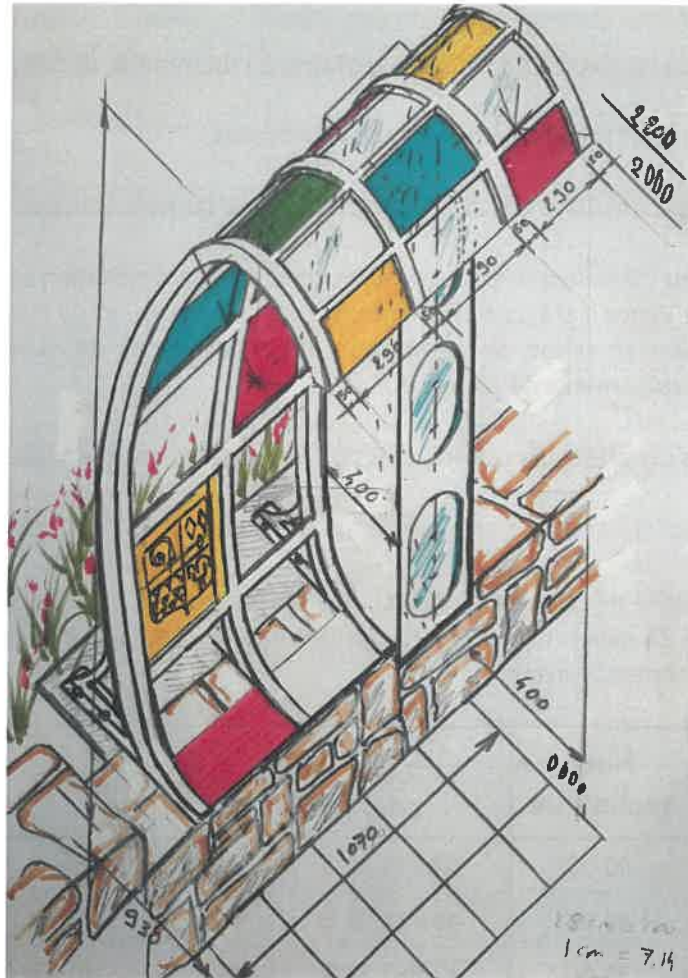
- **De valider les conventions proposées par Centre Morbihan Communauté,**
- **D'Autoriser le maire à les signer.**

7. Mise en place d'une boîte à livre

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que la commission Culture et Communication souhaite mettre en place dans le bourg une boîte à livres. Des esquisses de projet ont été demandées à Anthony Boëffard, et une a été retenue pour être affinée/développée.

Il s'agirait d'un endroit facilement identifiable, permettant d'y entreposer des livres ainsi que de s'y asseoir à l'abri, avec une approche artistique sur sa conception.

Visuel du projet :



Monsieur Anthony Boëffard souhaiterait par ailleurs inscrire ce projet dans un concours Départemental pour la mise en place de multiples boîtes sur l'ensemble du Morbihan.

Le projet est proposé à un montant de 4 125 €, les frais de pose étant offerts pour l'autorisation de la participation au concours.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir délibéré, par 20 voix pour et 3 abstentions, décide,

- **De valider** le projet de création d'une boîte à livres.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document à ce sujet.

8. Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des ajustements budgétaires sont proposés pour la fin de l'année 2020 :

- En fonctionnement :
 - Ajustement des recettes suite aux notifications des dotations de l'état (+ 23 000 €) et au confinement du printemps (- 45 000 €)
 - Ajustement des dépenses : reprise sur dépenses imprévues (- 22 000 €)
- En investissement :
 - Ajustement des subventions (ABC, rue de la Croix des Victimes, restaurant scolaire + 109 000 €)
 - Ajustement des crédits de certaines opérations (matériels sportifs, rue de Rennes, locaux associatifs, réserves foncières... +59 000 €), et report de l'excédent (50 000 €) en dépenses imprévues

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité, décide,

- **De modifier** le budget primitif comme proposé ci-dessus.

9. Attribution des lots 10 & 12 du marché de rénovation de la cuisine scolaire

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal que le marché pour la rénovation et l'extension de la cuisine scolaire de l'école Paul-Emile Victor a été partiellement attribué lors du conseil du 6 juillet 2020. Deux lots sont restés en attente d'attribution en raison de négociation et d'ajustements de marchés en cours : le lot 10 « électricité » et le lot 12 « Equipements de cuisine ».

Cette phase de négociation s'est effectuée cet été, et les offres ajustées ont été reçues et analysés fin aout.

- Lot 10 « électricité » :

Concernant le lot 10 « Electricité » (estimé à 39 000 €), des rencontres ont eu lieu avec les 4 candidats ayant répondu à l'appel d'offres le 23 juillet. Les éléments discutés lors de cette matinée, et l'analyse qui en a suivi donnent le tableau et le classement suivant :

Entreprises	Note technique	Note prix		Total	Classement
		Offre	Note		
SVEG	45,00	43 998,42 €	50,00	95,00	1
GERGAUD	40,00	45 718,05 €	48,12	88,12	3
ECB56	35,00	47 962,13 €	45,87	80,87	4
LAUTECH	42,50	47 163,98 €	46,64	89,14	2

- Lot 12 « équipements de cuisine » :

Concernant le lot 12 « Equipements de cuisine » (estimé à 83 000 €), des visites de sites ont eu lieu avec les 3 candidats ayant répondu à l'appel d'offres le 9 juillet. Ces visites ont amené à demander des ajustements sur les offres. L'analyse qui en a suivi donne le tableau et le classement suivant :

Entreprises	Note technique	Note prix		Total	Classement
		Offre	Note		
56 Equipements		82 876,41 €	48,26		2
Pro Cuisines Services	Réponse hors délais – non pris en compte				
Bonnet Thirode		80 000,00 €	50,00		1

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- **De retenir** les entreprises classées premières à l'issue de l'analyse des offres pour les lots 10 et 12,
- **D'autoriser** le maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

10. Subvention école Notre Dame du Plasker

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que durant l'année scolaire 2019/2020, une enfant de Saint Jean Brévelay était scolarisée au sein de l'école Notre Dame du Plasker à Locminé, en raison d'un handicap, dans une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS), car aucune école de la commune ne possède ce type d'unité.

Le code de l'éducation prévoit que les communes doivent participer au fonctionnement de l'école en question dans ce type de cas.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- **De participer** au fonctionnement de l'école Notre Dame du Plasker, à hauteur du coût d'un enfant scolarisé à Saint Jean Brévelay pour l'année scolaire 2019/2020, soit 405,82 €.

11. Subvention exceptionnelle à l'UCAB

Afin de dynamiser le commerce brévelais fragilisé par la situation sanitaire depuis mars, l'UCAB va organiser une action avec l'ensemble des commerces. Monsieur le Maire propose de participer financièrement à cette initiative au moyen d'une subvention exceptionnelle à l'Union des Commerçants.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'UCAB.

12. Aide aux loyers commerciaux

Dans l'optique d'aider à l'installation et au renouveau du commerce dans le centre bourg, il est proposé de participer financièrement à la location des locaux commerciaux des nouveaux commerçants durant leur première année d'exploitation.

Les modalités de mise en œuvre de cette aide seraient les suivantes :

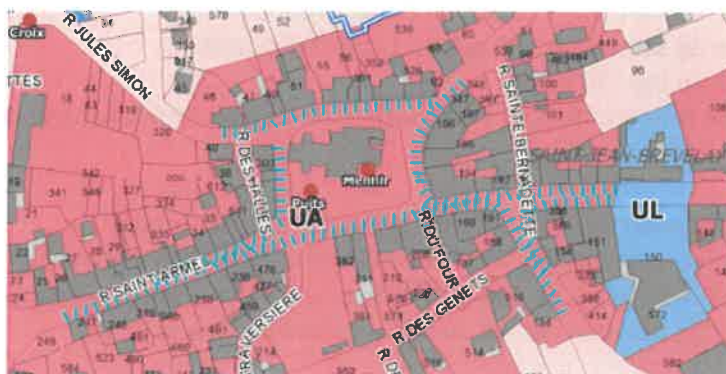
Bénéficiaire de l'aide : le locataire

Type de locaux :

1/ Locaux commerciaux vacants

- Sans notion de durée de vacance du local pour l'installation d'une nouvelle activité
- Sous réserve d'une durée de vacance de 3 mois pour un local commercial repris pour y exercer une activité similaire
- L'aide ne vise pas à la création de nouveaux locaux commerciaux

Périmètre concerné : centre bourg, le même périmètre que celui de la préservation des vitrines existantes dans le projet de révision du PLU en cours d'enquête publique (linéaire bleu pointillé ci-dessous)



2/ Locaux existants

- en dehors du périmètre de pré-réservation des vitrines existantes.

Critère d'éligibilité : le bénéficiaire devra obligatoirement être inscrit au registre du commerce ou au registre des métiers. Il devra présenter un bail « 3-6-9 » ou un bail précaire.

Le commerce devra être ouvert au public au moins 5 jours par semaine.

Montant de l'aide :

- Durant les 6 premiers mois : 50% du loyer HT dans une limite de 400€ maximum d'aide mensuelle si le loyer est supérieur à 800 €
- Durant les 6 mois suivants : 25% du loyer dans une limite de 200 € maximum

Modalités d'instruction du dossier : dépôt d'un dossier de candidatures constitué d'une présentation libre du projet, accompagné des comptes prévisionnels, des moyens humains et matériels prévus, du bail, et de tout élément permettant d'apprécier la teneur du projet.

Le projet sera étudié par la commission finances, qui portera un avis pour une décision en conseil municipal. L'aide n'est pas automatique, et les critères de viabilité du projet, d'expérience des porteurs, de l'intérêt économique pour le territoire seront pris en compte.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de mettre en place une aide aux loyers commerciaux selon les conditions décrites ci-dessus.

13. Recrutement emplois non-permanents

Chaque année, le Conseil municipal se prononce sur les besoins de la commune quant aux emplois non-permanents (saisonniers, pour le centre de loisirs, le service espaces verts...).

Une délibération a été prise par le Conseil municipal le 16 décembre 2019 fixant les besoins pour l'année 2020. Afin d'éviter de délibérer chaque année, le trésorier propose de prendre une délibération permanente, autorisant le maire à créer, dans la limite des crédits pourvus à cet effet, les emplois budgétaires non permanents correspondants aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité à intervenir. Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de droit public recrutés en fonction des nécessités de service.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- **D'autoriser** le maire à créer les emplois budgétaires non-permanents correspondants aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité à intervenir

14. Subventions pour piégeage de ragondins

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal que la commission environnement s'est réunie et a étudié le bilan de la campagne 2019 du piégeage des ragondins.

Celui-ci fait apparaître le nombre suivant de prises par les sociétés de chasse :

- Société de chasse du Moustoir : 26 prises, 2 cages renouvelées
- Société de chasse de Saint Uhec : 32 prises, 1 cage renouvelée
- Société de chasse du Lay : 70 prises

Pour rappel, la subvention fixée est de 4,40 € par prise, ajoutés à un forfait général de 40 €, ainsi qu'un forfait particulier de 60 € par cage renouvelée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser,

- une subvention d'un montant de 274,40 € à la société de chasse du Moustoir
- une subvention d'un montant de 180,80 € à la société de chasse de Saint Uhec
- une subvention d'un montant de 348,00 € à la société de chasse du Lay

15. Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h20.

Le maire, 
Guénaël ROBIN.